

C'EST QUOI LA RAC ?



LES PARTICULARITÉS

- Démarche individualisée, basée sur l'expérience professionnelle et/ou personnelle
- Statut à temps partiel
- 100 % à distance
- Facilite la conciliation travail-famille-diplôme
- Flexibilité d'horaire (jours, soirs et fins de semaine)

DÉPÔT DE DOSSIER

- <https://cegepgim.ca/reconnaissance-des-acquis-et-des-competences-rac/>
- Inscription en continu
- Les candidat-es né-es à l'étranger doivent avoir la résidence permanente ou la citoyenneté canadienne ET résider au Québec pour être admis-es en RAC.
- Une durée de 2 à 4 semaines est requise pour l'analyse complète d'un dossier.

COÛTS

- Ouverture de dossier : 30 \$ | Analyse et inscription : 70 \$
- Formation spécifique : 90\$ /compétence pour un maximum de 500 \$
- Formation générale : 90\$/compétence pour un maximum de 300 \$
- Les candidat-es en RAC ne sont pas admissibles aux prêts et bourses (statut temps partiel)

ENTREVUE DE VALIDATION

- À distance sur Teams ou Zoom.
- L'entrevue est réalisée avec un spécialiste de contenu.
- Elle permet de valider les compétences d'une personne à l'égard d'un programme d'études.
- À la suite de l'entrevue, des documents sont envoyés à la personne candidate avec la recommandation quant à la poursuite de la démarche en RAC ou non.

ÉVALUATION

- La RAC n'est pas une formation : aucun cours ou achat de livres ne sont requis.
- Matériel à prévoir : ordinateur, Internet, logiciel de traitement de textes, caméra et microphone.
- Nos spécialistes de contenu accompagnent les candidat-es.
- La durée du processus est variable d'une personne à l'autre, tout dépendant du temps investi et du nombre de compétences à démontrer.
- La démarche se fait au rythme de la personne candidate. Nous estimons une durée d'un mois pour l'évaluation d'une compétence.
- L'évaluation en RAC peut prendre différentes formes : productions personnelles, mises en situation, vidéos, études de cas, entretiens avec les spécialistes de contenu, etc.

DIPLÔME

- L'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) ou de l'attestation d'études collégiales (AEC) est possible lorsque toutes les compétences du programme sont réussies
- Le diplôme obtenu via la RAC est reconnu par le ministère de l'Enseignement supérieur

INFORMATIONS

Site web : <https://cegepgim.ca/reconnaissance-des-acquis-et-des-competences-rac/>

Pour plus d'informations :

Véronique Martinet – Conseillère pédagogique

vmartinet@cegepgim.ca

Tél. : 418-368-2201 poste 6219